



## Divulgateion d'information personnelle

-----  
Par Aumarie

Bonjour,

Étant la seule propriétaire occupante de l'immeuble, le syndic divulgue mon numéro de téléphone à des entreprises (service des eaux, serrurier, mairie pour stériliser les œufs de goéland ?) afin que je puisse convenir d'un rdv avec eux pour donner accès à l'immeuble.

À chaque fois je ne suis pas informé des démarches entreprise jusqu'à ce que je reçois des appels ou que je croise l'entreprise quand je sort de mon domicile. Par ailleurs n'étant pas informé je refuse d'ouvrir car je ne connaît pas la fiabilité de l'entreprise.

J'ai été voir le syndic qui ne sont pas au courant de la dernière démarche pour autant l'entreprise m'ont affirmé que c'était le syndic qui avait donné le numéro (toute les informations étaient correct me concernant), 1 passage annuelle est compris dans le forfait du syndic puis ensuite si d'autre visite demande ce sera payant.

Ont ils le droit de divulguer mon numéro de téléphone si ce n'est pas urgent et sans mon autorisation et parce que je suis la seule propriétaire occupante de l'immeuble ?

Je vous remercie de votre réponse

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Non, c'est interdit. Envoyez un recommandé au syndic pour lui interdire de communiquer votre numéro de téléphone et lui demander de l'effacer de sa base de données.

Si ça ne suffit pas, saisissez la CNIL.